

Centre spirituel du Châtelard

Homélie de la 24^{ème} semaine du Temps ordinaire - (Année A)
dimanche 13 septembre 2020

Siracide 27,30-28,7/ Psaume 102 (103) / Romains 14,7-9/
Matthieu 18, 21-35 (texte de l'évangile après l'homélie).

HOMELIE

Pardonner c'est un des pivots de l'amour de Dieu pour nous. Pardonner, combien de fois ? 7 fois, le chiffre de la plénitude ; c'est déjà très lourd. Mais Jésus répond 70 fois 7 fois, cela devient illimité. Pardonner son frère c'est pénible et usant ; parfois, il n'y a pas de faute à pardonner, il y a seulement un agacement d'un côté ou de part et d'autre.

Saisi de pitié

Jésus prend l'image d'une dette financière pour nous parler de ce qui se passe dans la vie du Royaume. Un homme devait à un autre homme 10000 talents ; ce qui est vraiment beaucoup. On peut évaluer cette somme à la valeur de 60 millions de journées de travail. Il ne peut rendre ce qu'il a emprunté. La loi l'autorise pour rembourser la dette. Cela se pratique en Inde aujourd'hui. Le débiteur implore et supplie « Prends patience envers moi » et il ajoute ce qui est très probablement impossible : « Je te rembourserai tout » ; c'est probablement le « tout » qui est excessif.

L'évangile nous dit « Saisi de pitié, le maître de ce serviteur le laissa partir et lui remit sa dette ». Dans l'évangile, le terme « saisi de pitié » est aussi traduit par « pris aux entrailles ». Il est un sentiment éprouvé dans le cœur et qui se répercute dans une action. Ainsi le samaritain en voyage lorsqu'il descend vers Jéricho et voit l'homme blessé au bord de la route est « pris de pitié », il s'arrête, charge l'homme sur sa monture et le conduit à l'auberge pour le faire soigner. Ainsi le père du fils prodigue, lorsqu'il voit son fils arriver de loin est pris de pitié et il court vers lui, l'accueillant en fêtant son fils retrouvé. Ainsi, le cœur du maître a eu pitié de l'homme endetté au point de perdre définitivement le

montant de la dette et, peut-être même, au point de perdre la face aux yeux du monde. Ainsi en va-t-il dans le Royaume des Cieux.

Faire pour d'autres ce qu'un autre a fait pour moi

Celui à qui un tel maître a remis sa dette, peut-il en être tellement touché que son cœur est remué aux entrailles et qu'il va lui-même entendre au plus profond de lui de remettre une dette à quelqu'un qui lui doit. Et même s'il n'est pas saisi de pitié, il pourra le faire parce qu'un autre l'a fait pour lui.

C'est ce que dit le Notre Père chez St Matthieu : « Remets nous nos dettes comme nous-mêmes nous avons remis à nos débiteurs » (Mt 6,12). Faire pour d'autres ce que le Seigneur a fait pour nous. Comme dans le lavement des pieds. Jésus dit aux apôtres après leur avoir lavé les pieds : « Pour que vous fassiez, vous aussi, comme moi j'ai fait pour vous » (Jn 13, 15). Vivre ainsi c'est entrer dans le Royaume, c'est devenir fils et fille de Dieu.

Ainsi puis-je m'interroger : « Y a-t-il une dette qui m'a été remise ? » et qui me l'a remise ? Y a-t-il une faute dont j'ai été pardonné ? et qui m'a fait miséricorde ?

Je peux aussi avoir une dette d'honneur dont je n'ai pas conscience. Au Châtelard, il m'arrive de dire à des jeunes qui viennent faire une retraite, qui n'ont franchement pas les moyens et qui font appel à la solidarité alimentée par la quête du dimanche et les dons que font les retraitants en fin de retraite, je leur dis donc : « Vous êtes aidés aujourd'hui par des donateurs du Centre mais demain, si vous avez les moyens, vous aiderez des jeunes à faire une retraite au Châtelard ou ailleurs. Considérez que vous avez une dette d'honneur ».

Jean-Marc Furnon,
jésuite

Evangile de Jésus-Christ selon Saint Matthieu Mt 18, 21-35.

En ce temps-là,

Pierre s'approcha de Jésus pour lui demander :

« Seigneur, lorsque mon frère commettra des fautes contre moi,
combien de fois dois-je lui pardonner ?
Jusqu'à sept fois ? »

Jésus lui répondit :

« Je ne te dis pas jusqu'à sept fois,
mais jusqu'à 70 fois sept fois.

Ainsi, le royaume des Cieux est comparable à un roi qui voulut régler ses comptes avec ses serviteurs.

Il commençait,
quand on lui amena quelqu'un
qui lui devait dix mille talents
(c'est-à-dire soixante millions de pièces d'argent).

Comme cet homme n'avait pas de quoi rembourser,
le maître ordonna de le vendre,
avec sa femme, ses enfants et tous ses biens,
en remboursement de sa dette.

Alors, tombant à ses pieds,
le serviteur demeurait prosterné et disait :
'Prends patience envers moi,
et je te rembourserai tout.'

Saisi de compassion, le maître de ce serviteur le laissa partir et lui remit sa dette.

Mais, en sortant, ce serviteur trouva un de ses compagnons
qui lui devait cent pièces d'argent.
Il se jeta sur lui pour l'étrangler, en disant :
'Rembourse ta dette !'

Alors, tombant à ses pieds, son compagnon le suppliait :
'Prends patience envers moi,
et je te rembourserai.'

Mais l'autre refusa
et le fit jeter en prison jusqu'à ce qu'il ait remboursé ce qu'il devait.

Ses compagnons, voyant cela,
furent profondément attristés
et allèrent raconter à leur maître
tout ce qui s'était passé.

Alors celui-ci le fit appeler et lui dit :
'Serviteur mauvais !
je t'avais remis toute cette dette
parce que tu m'avais supplié.

Ne devais-tu pas, à ton tour,
avoir pitié de ton compagnon,
comme moi-même j'avais eu pitié de toi ?'

Dans sa colère, son maître le livra aux bourreaux
jusqu'à ce qu'il eût remboursé tout ce qu'il devait.

C'est ainsi que mon Père du ciel vous traitera,
si chacun de vous ne pardonne pas à son frère
du fond du cœur. »